

Concours externe et interne pour le recrutement de TFR dans l'enseignement supérieur

Le 25 février 2024 est paru au journal l'arrêté autorisant l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement de TFR dans l'enseignement supérieur dans la branche d'activité professionnelle(BAP) A : Sciences du vivant.

Nous déplorons que des concours de TFR ne soient pas ouverts plus largement sur et plus encore que rien ne soit ouvert pour l'enseignement technique à ce stade.

Les postes 9 postes ouverts sont répartis de la façon suivante :

5 postes pour le concours externe :

- A4A01 Technicien biologiste :
 - 1 poste à l'Institut Agro Rennes-Angers
 - 1 poste à ONIRIS
 - 1 poste à AgroParisTech

- A4X04 Technicien en santé et expérimentation animale :
 - 2 postes à ONIRIS

4 postes pour le concours interne :

- A4A01 Technicien biologiste :
 - 1 poste à ONIRIS

- A4X04 Technicien en santé et expérimentation animale
- 1 poste à ONIRIS
- 1 poste à l'ENVT
- A4E06 Technicien préparateur en anatomie
- 1 poste à l'ENVT

L'inscription : Attention aux délais

Par voie électronique elle se fait sur le site :

Du 28 février au 29 mars 2024 à minuit (heure de Paris)

La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au 11 avril 2024.

En cas d'impossibilité par voie électronique vous pouvez demander un dossier imprimé sur demande écrite, en recommandé simple à :

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire

secrétariat général, service des ressources humaines,
SDDPRS

Bureau des concours et des examens professionnels

78, rue de Varenne

75349 Paris 07 SP

La date limite de retour des dossiers papier complets d'inscription est fixée au 11 avril 2024. Ils devront être renvoyés obligatoirement par voie postale et en recommandé simple à l'adresse ci-dessus.

Aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte.

Déroulé des épreuves :

▪ Pour le concours externe :

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le 13 juin 2024 dans les centres ouverts sur le territoire national.

L'épreuve orale se déroulera à Paris à partir du 23 septembre 2024.

▪ Pour le concours interne :

L'admissibilité se fera par sélection des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et seront étudiés par le jury à Paris à partir du 24 juin 2024. La date limite de téléversement du dossier est fixée au 11 avril 2024 et devra être téléversé par le candidat dans son espace candidat, par internet sur le site :

L'épreuve orale du concours interne se déroulera à Paris à partir du 7 octobre 2024.

Aménagement d'épreuves pour les candidats en situation de handicap :

En cas de demande d'aménagement d'épreuve les candidats doivent fournir un certificat médical établi par un médecin agréé par l'administration établi moins de 6 mois avant le déroulement de l'épreuve et doivent préciser la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre au candidat, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des

conditions compatibles avec leur situation.

Le certificat médical doit être téléversé par le candidat dans son espace candidat par internet sur le site : [www.concours-ecv.fr](#) des inscriptions au plus tard 3 semaines avant le déroulement des épreuves soit le 23 mai 2024.

Vous pouvez retrouver le texte intégral de l'arrêté ici : [www.concours-ecv.fr](#)

Pour vous aider à préparer le concours :

Vous pouvez consulter dans l'espace documentation du site [www.concours-ecv.fr](#) pour retrouver des informations utiles sur :

- Les attendus et les rapports de jury des sessions précédentes.
- Les annales.
- les arrêtés fixant la composition des jurys,
- les programmes des épreuves,
- les plannings des épreuves orales,
- les résultats d'admissibilité et d'admission.

Pour les formations d'aide à la préparation il est possible de s'appuyer sur le site Internet de la formation continue [www.concours-ecv.fr](#) et pour celles proposées en interministériel, sur le site Internet [www.concours-ecv.fr](#)